

## **James Chaffe, président de l'ACJÉ, sur la crise au Québec**

Les procureurs de la Couronne sont la pierre angulaire du système de justice pénale. Leur rôle, rien de moins que de faire respecter la primauté du droit, demande que ces personnes et leurs familles soient à l'abri des dommages, qu'elles soient adéquatement formées et rémunérées et qu'elles disposent des ressources et des effectifs dont elles ont besoin pour garantir que tous les cas de poursuite que les corps policiers amènent devant eux soient traités efficacement.

Si ces exigences ne sont pas satisfaites, la sécurité publique s'affaiblit, car ceux qui sont coupables pourraient se retrouver en liberté et les erreurs judiciaires ne pourront pas être évitées.

Les Nations Unies et de la l'Association internationale des procureurs ont émis des normes pour encadrer la pratique et il est incontestable que ces standards doivent exister pour que le système de justice pénale puisse réussir dans toute démocratie libérale.

Pendant beaucoup trop d'années, le gouvernement du Québec a manifestement manqué à son obligation constitutionnelle de bien gérer les ressources du service des poursuites de la province. Récemment, ils ont eu recours à une législation pour empêcher les efforts déployés par les procureurs pour réparer votre système de justice pénale.

Chaque jour, vos procureurs luttent pour faire respecter la primauté du droit au Québec, et ce malgré des charges de travail insoutenables, les pires conditions salariales au Canada, d'importants problèmes de sécurité et une formation déficiente. L'honneur, la dignité et le professionnalisme que chaque procureur apporte au travail chaque jour, tous les jours et parfois tard dans la nuit, est tout ce qui soutient le procureur dans son rôle crucial dans le système de justice pénale du Québec. Cette situation ne peut pas continuer sans de graves conséquences sur la sécurité publique de tous les citoyens du Québec.

Bien qu'il soit le point de vue des procureurs dans tout le pays que le système national de justice pénale souffre d'un manque de financement chronique, la situation des procureurs au Québec doit être considérée comme une honte nationale et reconnue comme une crise provinciale. Une crise qui pourrait avoir des conséquences négatives pour la sécurité de tous les résidents de la province. Il est donc absolument essentiel que le gouvernement du Québec reconnaisse et assume la responsabilité de cette situation critique et travaille avec ses procureurs pour trouver une solution de manière urgente.